



Public visé

Un Encadrant de Chantier est défini comme un travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement ou le mode opératoire.

Pré-requis

- Être âgé de plus de 18 ans
- Si la formation préalable n'a pas été faite chez BATI Conseil & Formation : présenter une aptitude médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire
- Maîtrise de la langue Française (dans le cas inverse, pour définir une solution adaptée, contacter BATI Conseil & Formation)
- Avoir validé son dernier recyclage depuis moins de 3 ans

Modalités pédagogiques

Formation conforme aux obligations de l'arrêté du 23 février 2012, modifié par l'arrêté du 20 avril 2015.

Formation en présentiel dans les locaux de BATI Conseil et Formation.

Groupe de 10 stagiaires maximum.

Alternance de méthode magistrale, interrogative, démonstrative et active.

Objectifs pédagogiques

Définis dans l'arrêté du 23 février 2012 modifié par l'arrêté du 20 avril 2015

Annexe I : prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plateformes pédagogiques :

- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Être capable de choisir des EPI adaptés
- Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets

Accessibilité

En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil et Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Habilitation/Profil des formateurs

Organisme certifié par CERTIBAT sous le numéro 019/2014/AMI-S3/31 le 17/04/2014, la certification du centre est valide jusqu'au 16/04/2026.

Moyens et supports pédagogiques

Moyens pédagogiques mis en œuvre : powerpoint sur les évolutions réglementaires, powerpoint interactif de rappels, quizz de positionnement (KAHOOT), vidéos, exercices d'application notamment sur plateforme pédagogique, support stagiaire.



- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

Description / Contenu

Un Encadrant de Chantier est défini comme un travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement ou le mode opératoire.

Modalités d'évaluation et de suivi

A l'issue d'une **évaluation théorique** (20 min sous la forme d'un QCM) et **pratique** (3 heures à partir d'une mise en situation sur chantier fictif et d'un entretien individuel), une **attestation de compétence** sera délivrée si le stagiaire **a satisfait aux 2 évaluations** selon les critères définis par l'organisme de formation conformément à l'arrêté du 23 février 2013, modifié par l'arrêté du 20 avril 2015.

Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation.